



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 85

Question écrite n° 227

## Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la réalisation de l'A 85 en Loir-et-Cher ; il se réjouit des résultats obtenus depuis avril 1993 auprès des ministres de l'équipement pour réactiver le projet d'autoroute Vierzon-Tours (A 85) et lui permettre d'être inscrit au programme national de financement des autoroutes et dans le contrat de plan passé entre l'Etat et la société concessionnaire Cofiroute. Le dossier a enfin franchi une étape décisive avec la déclaration d'utilité publique. Convaincu de l'urgence de la construction de cet axe est-ouest pour désengorger la R.N. 76 et relier les autoroutes de l'Ouest et de l'Atlantique avec le reste du réseau français et européen, il lui demande de bien vouloir l'assurer que les engagements concernant la construction de l'A 85 seront bien tenus : début des travaux du chantier dès l'automne 1997 ; achèvement du premier tronçon Theillay-Chémery acquis dès 2000 ; engagement en parallèle des travaux sur le reste du parcours en Loir-et-Cher ; réalisation de trois échangeurs autour de Villefranche, Chémery et Saint-Romain, comme prévu depuis le départ.

## Texte de la réponse

La réalisation de l'autoroute A 85 entre Tours et Vierzon, déclarée d'utilité publique en 1995 et concédée à la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (Cofiroute), a été inscrite pour une première tranche d'autorisation d'emprunts en 1997 au titre du Comité interministériel à caractère économique et social (CIES). Les travaux commenceront à l'automne 1997 par une première section entre Theillay, point de raccordement avec l'autoroute A 71 Paris-Clermont-Ferrand, vers Romorantin-Lanthenay, pour une mise en oeuvre en l'an 2000. Afin d'éviter la traversée de Villefranche-sur-Cher aux usagers de l'A 85, le concessionnaire a étudié la possibilité d'un raccordement provisoire de cette section directement sur la route départementale 724, à l'ouest de cette ville. Compte tenu des faibles avantages de cette solution, le branchement de cette première section sur le réseau existant pourra être maintenu comme prévu initialement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Martin-Lalande](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 227

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 1997, page 2201

**Réponse publiée le :** 25 août 1997, page 2715